



Communiqué de presse

Luc Belot
Député de Maine-et-Loire



Vendredi 24 octobre 2014

Suppression des franchises médicales pour les plus modestes

Luc Belot, Député de Maine-et-Loire, se félicite que « l'Assemblée nationale ait voté à une très large majorité la proposition du groupe socialiste, reprise par le Gouvernement, de supprimer les franchises médicales pour les Français les plus modestes ».

« C'est la réparation d'une injustice » poursuit le parlementaire de la majorité présidentielle, « en imposant le paiement forfaitaire sur les actes médicaux et les boîtes de médicament, les franchises médicales ont érigé une barrière pour l'accès aux soins » et indique que « selon toutes les études, la charge financière qu'elles représentent (plusieurs centaines d'euros par an pour certaines familles) pèsent particulièrement sur les malades les plus pauvres et a conduit beaucoup d'entre eux à différer les traitements dont ils avaient besoin ».

Cette suppression des franchises médicales pour les plus modestes intervient dans le cadre du projet de loi de finances 2015. « Là encore, nous revenons aux sources du principe d'universalité de la sécurité sociale : que chacun puisse avoir les mêmes protections quels que soient ses revenus. C'est aussi la preuve qu'on peut réduire les déficits sans remettre en cause le niveau de prise en charge de l'assurance maladie. Depuis 2012, nous avons réussi à maîtriser les dépenses sans déremboursement ni suppression de prestations sociales. C'est la marque d'une politique de gauche » conclut Luc Belot.

Contact presse :



François Benoiton
Attaché parlementaire de Luc Belot,
Député de Maine-et-Loire
Permanence Parlementaire
15 rue Voltaire - 49100 ANGERS
Tél 02 41 87 95 95 / Fax 02 41 87 16 09

Assemblée Nationale
Tél 01 40 63 68 70
Fax 01 40 63 53 93

francois.benoiton@lucbelot.net

www.lucbelot.net •  belot.luc9@facebook.com •  @LucBELOT